pop. aggl., 40,427 hab. — pop. tot., 50,175 hab. L'arrond. compte 10 cant., 113 commun., 174,298 hab.

***MANSIGNÉ**, bourg de France (Sarthe), cant. de Pontvallain, arrond. et à 18 kilom. de La Flèche; pop. aggl., 572 hab. — pop. tot., 2,203 hab.

***MANSLE**, bourg de France (Charente), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S. de Ruffec, sur la Charente; pop. aggl., 1,577 hab. — pop. tot., 1,823 hab.

MANTÉION s. m. (man-té-ion — mot grec, de *manteia*, divination). Antiq. gr. Lieu où l'on rendait des oracles, où les sibylles prédisaient l'avenir.

***MANTELLIER** (Philippe), magistrat et archéologue. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *De l'Exposition des monnaies étrangères en France* (1867, in-8°); *Glossaire des documents de l'histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire* (1869, in-8°); le 3e volume de son *Histoire de la communauté des marchands* (1869, in-8°); les *Armes de Trévoux* (1874, in-8°), etc.

***MANTES**, ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. d'arrond., sur la rive gauche de la Seine, à 42 kilom. N.-O. de Versailles; pop. aggl., 5,395 hab. — pop. tot., 5,649 hab. L'arrond. compte 5 cant., 125 commun., 55,255 hab.

MANTILLY, bourg de France (Orne), cant. de Passais, arrond. et à 16 kilom. de Domfront; pop. aggl., 153 hab. — pop. tot., 2,083 hab.

MANTURNA, divinité romaine qu'on invoquait afin que la nouvelle épouse pût se plaire dans le domicile de l'époux.

MANTUS, dieu du monde souterrain, chez les Etrusques. On le représentait sur les cercueils, tenant un marteau ou un glaive, ayant des ailes, des oreilles de satyre, entraînant un mort monté sur un cheval et couvert d'un voile.

MANUFACTURABLE adj. (ma-nu-fa-ktu-ra-ble — rad. *manufacturer*). Qui peut être manufacturé, qui peut être employé comme matière première dans les manufactures.

MANUTENTEUR s. m. (ma-nu-tan-teur — du lat. *manus*, main; *tenere*, tenir). Celui qui maintient, qui conserve. ‖ Vieux mot.

MANWATARA s. m. (mann-va-ta-ra). Période de temps au bout de laquelle le monde éprouve une destruction momentanée, selon la mythologie indoue. Quatorze de ces périodes forment un kalpa, c'est-à-dire un jour et une nuit de Brahma.

***MANZAT**, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Riom; pop. aggl., 304 hab. — pop. tot., 2,060 hab.

MAOUI ou **MOWEE**, île de la Micronésie, l'une des Sandwich, au N.-N.-O. de l'île Hawaii, dont elle est séparée par un détroit. Cette île est volcanique et en grande partie couverte de montagnes. La partie la plus fertile, celle de l'E., produit des cannes à sucre d'une grosseur extraordinaire, des patates et d'autres fruits délicieux. Elle compte environ 95,000 hab.

MARABOUTIQUE adj. (ma-ra-bou-ti-ke — rad. *marabout*). Qui se rapporte aux marabouts, qui vient des marabouts.

***MARANS**, ville de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-E. de La Rochelle, sur la Sèvre Niortaise; pop. aggl., 3,114 hab. — pop. tot., 4,527 hab.

MARASMOLITHE s. f. (ma-ra-smo-li-te). Minér. Blende altérée, qui renferme un peu de soufre libre.

***MARAT**, bourg de France (Puy-de-Dôme), cant. d'Olliergues, arrond. et à 15 kilom. N.-O. d'Ambert, sur la rive droite de la Dore; pop. aggl., 160 hab. — pop. tot., 2,454 hab.

***MARBEAU** (Jean-Baptiste-François), philanthrope français. — Il est mort à Saint-Cloud en 1875.

***MARBOZ**, bourg de France (Ain), cant. de Coligny, arrond. et à 19 kilom. N. de Bourg, près du Leuvron; pop. aggl., 601 hab. — pop. tot., 2,533 hab.

Marc-Aurèle (PENSÉES DE). V. À SOI-MÊME, au tome Ier du *Grand Dictionnaire*, p. 753.

MARC-BAYEUX (Adolphe-Auguste). V. BAYEUX, dans ce *Supplément*.

Marceau (L'ÉTAT-MAJOR AUTRICHIEN DEVANT LE CORPS DE), tableau de M. J.-P. Laurens (Salon de 1877). Ce tableau a été un des plus remarqués au Salon et restera l'une des œuvres principales du jeune maître. Voici comment M. Paul Mantz l'a décrit et apprécié : « Le général républicain vient d'être tué. Frappé à vingt-sept ans, celui-qui, pour parler comme la loi de l'an V, est mort au champ d'honneur, après une carrière brillante et pure, est couché sur un lit improvisé, le visage blême, le corps strictement vêtu de l'uniforme, la main tenant encore la poignée de son sabre. A la droite du cadavre sont trois soldats de l'armée de Sambre-et-Meuse, entre autres un fidèle compagnon de Marceau, figure assise et pleurante. Par une porte ouverte à gauche, on voit entrer les officiers de l'état-major autrichien, les ennemis de la veille, devenus graves, respectueux, presque émus devant la glorieuse victime. M. Laurens a étudié avec un soin extrême les physionomies de ces visiteurs qui viennent, à l'heure où s'apprêtent les funérailles, saluer le général français. Chacun d'eux a un caractère individuel; les uns se montrent curieux du spectacle funèbre; les autres sont pénétrés d'une sorte de pitié, sans aller cependant jusqu'à la douleur, la douleur n'étant, en bonne justice, permise qu'au brave soldat assis à côté du lit et cachant son visage avec ses mains, comme le doit faire un homme habitué à montrer devant l'ennemi du courage, et non des pleurs.

« La composition de M. Laurens se resserre; elle étouffe un peu dans un étroit espace. Il a fouillé, on l'assure, les particularités historiques de son sujet; il les connaît mieux que nous, et il a eu sans doute ses raisons pour réunir dans une chambre aussi petite le cadavre de Marceau, les soldats qui le veillent et les officiers de l'armée autrichienne. Ne lui faisons pas de querelle sur ce point. Si nous avions le moindre désir de discuter, nous nous placerions peut-être sur un terrain plus solide en recherchant si la couleur ne pourrait pas autoriser quelque critique. Marceau porte un uniforme vert, et il est étendu sur un manteau rouge et sur une couverture d'étoffe à ramages, dont la tonalité générale se maintient dans les pourpres rompus. Ceci est parfait. Mais le lit de parade s'appuie contre un paravent jaune qui est trop important, sinon pour la valeur du ton, du moins pour l'espace qu'il occupe. Toutes les couleurs, on le sait, ne sont pas également dramatiques. M. Laurens avait déjà commis une faute analogue lorsque, dans le tableau l'*Excommunié*, il avait vêtu de rouge, de bleu et de blanc les figures de ce pauvre roi et de cette reine auxquels les gens d'Eglise donnèrent tant de désagréments. Le paravent jaune de la chambre de Marceau n'est pas tragique; quant à l'exécution, elle est superbe. Les têtes et les accessoires sont peints de main de maître, dans une manière ferme, qui ne souligne pas le détail plus qu'il ne convient et qui dit tout. M. Laurens a la force; il a aussi la modération. Il choisit volontiers des sujets qui confinent à la tragédie et qui, s'il n'y prenait garde, pourraient devenir bruyants et déclamatoires. Sa sagesse parfaite le maintient dans la mesure; il n'exagère ni l'expression ni le geste. Sa main prudente et singulièrement volontaire ignore tous les délires et tous les hasards. M. Laurens, toujours amoureux de l'exactitude, est constamment guidé par cette préoccupation moderne qui consiste à rechercher la poésie dans la prose. »

***MARCEL (SAINT-)**, bourg de France (Indre), cant. d'Argenton, arrond. et à 30 kilom. S.-O. de Châteauroux, près de la Creuse; pop. aggl., 982 hab. — pop. tot., 2,436 hab.

***MARCEL-D'ARDÈCHE (SAINT-)**, bourg de France (Ardèche), cant. de Bourg-Saint-Andéol, arrond. et à 59 kilom. S. de Privas; 2,153 hab. en 1872, aujourd'hui moins de 2,000 hab.

MARCEL (Pierre-Léopold), écrivain français, né à Louviers en 1795, mort dans la même ville en 1875. Il y exerça longtemps les fonctions de notaire et publia en 1842 une étude sur le *Régime dotal et la nécessité d'une réforme* (in-8°). Devenu notaire honoraire après avoir cédé son étude, il se livra à son goût pour les livres et l'érudition, s'occupant principalement de tout ce qui pouvait intéresser l'histoire de sa ville natale. On a beaucoup remarqué son étude sur Charles de Louviers, auquel il n'hésita pas à attribuer la paternité du *Songe du Vergier*. Ce travail, publié dans la *Revue de législation* et tiré à petit nombre, est intitulé *Analyse du* Songe du Vergier, *suivie d'une dissertation sur l'auteur de cet ouvrage, avec conclusion en faveur de Charles de Louviers* (Paris, 1863, in-8°). Il était membre de la Société des bibliophiles normands, chevalier de la Légion d'honneur, et il fut nommé adjoint au maire de Louviers. Sa précieuse collection d'ouvrages sur la Normandie, et en particulier sur sa ville natale, a été léguée par lui à la bibliothèque publique de Louviers, où elle a comblé une lacune.

***MARCELLIN (SAINT-)**, ville de France (Isère), ch.-l. d'arrond, près de la rive droite de la Cumane, à 52 kilom. S.-O. de Grenoble; pop. aggl., 2,693 hab. — pop. tot., 3,307 hab. L'arrond. compte 7 cant., 86 commun., 80,128 hab.

***MARCENAT**, bourg de France (Cantal), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. N. de Murat; pop. aggl., 622 hab. — pop. tot., 2,271 hab.

***MARCÈRE** (Émile-Louis-Gustave DESHAYES DE), magistrat et homme d'Etat français. — Après le renversement de M. Thiers (24 mai 1873), M. de Marcère resta fermement attaché à la République, pour laquelle il se prononça nettement au moment où les monarchistes annonçaient que le comte de Chambord allait monter sur le trône. Adversaire déclaré du gouvernement de combat, il lui fit une vigoureuse opposition, prit fréquemment la parole et acquit à la Chambre une autorité croissante. Le 19 novembre 1873, il vota contre le septennat, puis il se prononça contre la loi des maires et contribua à renverser le cabinet de Broglie. Chargé, le 23 mars 1874, de faire un rapport sur le projet de loi relatif à la prorogation des conseils généraux, il attaqua vigoureusement le projet du gouvernement, flagella d'un style incisif et net la politique du ministère et termina en adjurant la majorité de fonder, par patriotisme, une République conservatrice, mais définitive, respectueuse de tous les droits et de tous les intérêts légitimes. Ce remarquable rapport fut imprimé à un nombre considérable, aux frais des gauches, et envoyé dans les départements. En juillet 1874, M. de Marcère vota les propositions Périer et Maleville et, en 1875, l'amendement Wallon et la constitution du 25 février. Il fut alors nommé membre de la troisième commission des Trente, chargée d'élaborer les lois constitutionnelles complémentaires. Peu après, il se prononça contre la loi sur l'enseignement supérieur, uniquement faite dans l'intérêt des cléricaux; puis il rédigea le rapport sur la loi électorale, dans lequel il défendit avec talent le scrutin de liste, et il prononça, lors de la discussion de cette loi, un remarquable discours. Après la dissolution de l'Assemblée, M. de Marcère posa sa candidature à la Chambre des députés dans la 2e circonscription d'Avesnes (Nord). « Aujourd'hui la République est fondée, dit-il dans sa profession de foi. Il faut la garder. Tout changement serait une cause de révolutions nouvelles et successives. » Elu député le 20 février 1876, par 10,202 voix, contre M. Bottieau, il alla reprendre sa place au centre gauche. Après la formation du premier ministère républicain, M. de Marcère fut nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur (11 mars). Il seconda activement M. Ricard, rédigea les circulaires, si éminemment libérales, adressées par ce ministre aux fonctionnaires de la République et se vit naturellement désigné, à la mort de ce dernier, pour le remplacer comme ministre de l'intérieur (15 mai 1876). Malgré des entraves venues du sommet même du pouvoir, le nouveau ministre poursuivit les modifications demandées par l'opinion dans le personnel de l'administration départementale. Il aborda fréquemment la tribune, notamment sur la révocation des maires pris en dehors des conseils municipaux, sur l'intention formelle du gouvernement de laisser la plus grande liberté dans les élections (7 juillet), sur la nomination de certains maires (22 juillet), etc. Au mois d'août, il se rendit dans sa ville natale, à Domfront. Il y prononça un discours fort remarquable. Il déclara que la République est la seule forme « qui s'adapte exactement à l'état social, aux intérêts, aux idées issues de la Révolution française; » qu'elle donne la sécurité aux classes possédantes, l'espérance d'un meilleur sort aux classes ouvrières; qu'elle protége, en un mot, tous les intérêts légitimes et sérieux. Son langage net et viril produisit un grand effet dans le pays; mais il eut pour résultat de provoquer la plus vive irritation dans le camp des réactionnaires, qui entreprirent une campagne à fond pour le renverser. Il devint en butte aux critiques les plus passionnées, dont la violence s'accrut de jour en jour. M. de Marcère, dans un discours qu'il prononça à Maubeuge (octobre 1876), répondit indirectement, dans le langage le plus patriotique et le plus élevé, aux attaques dont il était l'objet. Un incident relatif aux obsèques de Félicien David, à qui l'autorité militaire avait refusé de rendre les honneurs qui lui étaient dus parce qu'il était enterré civilement, provoqua de la part de la gauche une interpellation et décida le ministère à présenter un projet de loi relatif aux honneurs militaires. Ce projet de loi ayant été combattu dans les bureaux et n'ayant aucune chance d'être voté, M. de Marcère monta à la tribune le 2 décembre, pour annoncer que le gouvernement le retirait. M. Laussedat proposa alors à la Chambre de voter un ordre du jour motivé, demandant que le principe de l'égalité de tous devant la loi fût rigoureusement maintenu, et M. de Marcère déclara se rallier à cet ordre du jour. Les cléricaux poussèrent les hauts cris, crièrent au scandale; on accusa M. de Marcère de ne pas avoir consulté ses collègues, et le ministre de l'intérieur donna sa démission. Il fut remplacé par M. Jules Simon (12 décembre). Peu après, le centre gauche choisit M. de Marcère pour son président. Le député d'Avesnes soutint le gouvernement de ses votes et se prononça, le 4 mai 1877 pour l'ordre du jour contre les menées cléricales. Le 18 mai suivant, comme président du centre gauche, il prononça un énergique discours contre la politique de combat que venait de recommencer tout à coup le président de la République, puis il signa la protestation des 363. Le 19 juin suivant, il proposa à la Chambre, de concert avec les présidents des groupes républicains, l'ordre du jour de défiance contre le cabinet de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre, M. de Marcère se représenta devant ses électeurs de l'arrondissement d'Avesnes. Réélu député le 14 octobre, par 9,538 voix, contre M. Bottieau, il fut nommé, lorsque la Chambre entra en séance, membre du comité directeur des gauches, dit comité des Dix-huit, chargé par la majorité républicaine de prendre l'initiative des mesures propres à amener le gouvernement à s'incliner devant la volonté du pays. A ce titre, M. de Marcère contribua à faire voter la nomination d'une commission d'enquête parlementaire sur les actes de l'administration (15 novembre). Après la nomination du ministère réactionnaire de Rochebouët, il interpella le nouveau cabinet (24 novembre). Il exposa avec une grande netteté la situation, dit que le ministère ne représentait que le pouvoir personnel, qu'il n'était pas une solution, mais une menace, et prononça un de ses plus remarquables discours. Lorsque le président de la République se vit contraint de céder et de former un ministère dans la majorité, M. de Marcère reçut le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet dont M. Dufaure eut la présidence (13 décembre 1877). Se mettant aussitôt à l'œuvre, il remplaça, dès le 18 décembre, quatre-vingt-trois préfets de combat par des administrateurs décidés à aider à maintenir la constitution et la République. Il dit aux préfets qui venaient prendre ses instructions : « Votre œuvre n'est point une œuvre de combat, mais une œuvre de réparation. Vous devez vous présenter dans vos départements respectifs comme les défenseurs de la justice; vous serez à la fois fermes et modérés. » Quelques jours après, il disait : « Nous voulons aller non jusqu'au bout de la légalité, mais jusqu'au bout de la liberté. » Il adressa aux fonctionnaires, au sujet de la commission d'enquête, des instructions absolument opposées à celles qu'avait données le cabinet de Broglie-Fourtou, puis il envoya les circulaires les plus libérales au sujet des élections municipales et des élections complémentaires à la Chambre des députés, répudiant énergiquement toute pression administrative. Après avoir changé le personnel des préfets, M. de Marcère modifia profondément celui des sous-préfets et des secrétaires généraux, puis celui des maires, dans un sens républicain, et il appuya avec ses collègues les trois projets de loi sur l'amnistie des délits de presse, sur le colportage et sur les modifications à apporter à l'état de siége.

MARCHAL (Charles-François), peintre, né à Paris en 1826, mort dans la même ville, par suicide, en avril 1877. Il prit des leçons de Drolling et de Dubois et s'adonna à la peinture de genre. Charles Marchal débuta au Salon de 1852 par un tableau intitulé *Un malentendu*. Il exposa successivement ensuite : *Van Dyck dans l'atelier de Rubens* (1853); *Un retour de bal masqué* (1855); la *Fête de la mère* (1857); le *Frileux*, le *Dernier baiser* (1859). Toutes ces toiles passèrent inaperçues. En 1860, il fit un voyage en Alsace, où il peignit son *Intérieur de cabaret*, qui parut au Salon de 1861, et qui révélait un talent réel. Sa réputation s'étendit aux expositions suivantes, où il envoya successivement : le *Cheval de Luther* (1863); la *Foire aux servantes* (1864), une de ses meilleures toiles; le *Printemps* (1866); *Katarina* (1867); *Pénélope*, *Phryné* (1868); le *Secret* (1870). Au Salon de 1872, Charles Marchal exposa l'*Alsace*, qui a été popularisée par la gravure et la lithographie; au Salon de 1873, le *Matin* et le *Soir*; enfin, il exposa la *Proie* (1875) et le *Premier pas* (1876). Il avait obtenu des médailles en 1864, 1866 et 1873. Charles Marchal s'était fait aimer par son caractère agréable et gai. En 1876, sa vue se dérangea; il lui devint impossible de peindre, et il se trouva tout à coup aux prises avec la misère. Désespéré, il se tua d'un coup de revolver. C'est Charles Marchal qui avait dessiné les costumes de l'*Ami Fritz*, pièce d'Erckmann-Chatrian, et qui avait présidé à l'exactitude pittoresque de la mise en scène.

***MARCHAND** (Louis-Joseph-Narcisse, comte), premier valet de chambre de Napoléon Ier. — Il est mort à Trouville en juin 1876.

***MARCHAUX**, bourg de France (Doubs), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-E. de Besançon; pop. aggl., 416 hab. — pop. tot., 442 hab.

***MARCHE (LA)**, bourg de France (Vosges), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. S.-E. de Neufchâteau, sur le Mouzon; pop. aggl., 1,751 hab. — pop. tot., 1,783 hab.

***MARCHENOIR**, bourg de France (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. N. de Blois; pop. aggl., 579 hab. — pop. tot., 670 hab.

***MARCHIENNES-VILLE**, ville de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Douai, sur la rive gauche de la Scarpe et le canal de Décours; pop. aggl., 2,648 hab. — pop. tot., 3,432 hab.

***MARCIAC**, bourg de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. O. de Mirande, sur la rive gauche du Bouës; pop. aggl., 1,555 hab. — pop. tot., 1,914 hab.

***MARCIGNY**, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. S.-O. de Charolles; pop. aggl., 2,136 hab. — pop. tot., 2,790 hab.

***MARCILLAC**, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Rodez, sur le Craynaux; pop. aggl., 1,580 hab. — pop. tot., 2,004 hab.

MARCILLAC, village de France (Gironde), cant. de Saint-Ciers-la-Lande, ar-

rond. et à 9 kilom. de Blaye; pop. aggl., 64 hab. — pop. tot., 2,013 hab.

***MARCILLAT**, bourg de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S. de Montluçon; pop. aggl., 536 hab. — pop. tot., 1,960 hab.

***MARCILLY-LE-HAYER**, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-E. de Nogent-sur-Seine; pop. aggl., 435 hab. — pop. tot., 675 hab.

MARCK, bourg de France (Pas-de-Calais), cant. de Calais, arrond. et à 40 kilom. de Boulogne; pop. aggl., 377 hab. — pop. tot., 2,356 hab.

***MARCOING**, bourg de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond et à 8 kilom. S.-O. de Cambrai, sur la rive gauche de l'Escaut; pop. aggl., 1,819 hab. — pop. tot., 1,948 hab.

MARCOLS, village de France (Ardèche), ancien Vivarais, cant. de Saint-Pierreville, arrond. et à 27 kilom. de Privas; 1,992 hab. Source d'eau thermale sulfatée, ferrugineuse, qui s'expédie par toute la France. Il se fait à Marcols un assez grand commerce de soie brute. Des foires s'y tiennent tous les mois, sauf le mois de janvier.

MARCOU (Jacques-Hilaire-Théophile), avocat et homme politique, né à Carcassonne en 1813. Bâtonnier de l'ordre des avocats à Carcassonne, il fut, au lendemain du 2 Décembre, placé sur les listes de proscription et dut passer la frontière; il séjourna en Espagne durant les dix-sept années de l'Empire, sans vouloir profiter d'aucune amnistie. Il rentra en France après la révolution du 4 septembre et fut nommé maire de Carcassonne par le gouvernement de la Défense nationale. Il échoua aux élections de février 1871, prit la rédaction en chef d'un journal radical du Midi, la *Fraternité*, et fut envoyé à l'Assemblée nationale lors d'une élection partielle, en 1873, par 36,485 voix. Son élection fut vivement contestée par la droite réactionnaire, qui l'accusait d'avoir voulu, en avril 1871, organiser la Commune à Carcassonne; M. Marcou démontra qu'au contraire son attitude énergique avait contribué à maintenir l'ordre. Il fut validé et prit place à l'extrême gauche, dans le petit groupe d'intransigeants qui refusa de voter la constitution de 1875 comme trop monarchique. Réélu en 1876, il a continué de siéger à l'extrême gauche et a été l'un des signataires de la proposition d'amnistie que la Chambre a repoussée. Lorsque le cabinet Jules Simon eut fait place au ministère de combat nommé par le maréchal de Mac-Mahon, M. Marcou s'associa à toutes les mesures prises par la gauche et fut un des 363 qui votèrent l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou. Malgré la pression administrative, il a été réélu au scrutin du 14 octobre 1877; il a voté pour la commission d'enquête sur les abus de pouvoir de l'administration du 16 mai, etc.

***MARCQ-EN-BARŒUL**, petite ville de France (Nord), cant. S. de Tourcoing, arrond. et à 4 kilom. N. de Lille, sur la Marcq; pop. aggl., 4,415 hab. — pop. tot., 8,411 hab.

MARDORE, bourg de France (Rhône), cant. de Thizy, arrond. et à 32 kilom. de Villefranche; pop. aggl., 277 hab. — pop. tot., 2,564 hab.

MARÉANT s. m. (ma-ré-an — rad. *marée*). Homme qui va à la marée, qui va ramasser des coquillages à mer basse.

MARÉCANITE s. f. (ma-ré-ka-ni-te). Minér. Obsidienne en boules ou rognons de la grosseur d'un pois ou d'une noisette, trouvée à Okhotsk.

***MARÉCHAL** s. m. — Entom. Nom vulgaire du taupin.

MARÈGUE s. f. (ma-rè-ghe). Gros tissu de laine dont on fait des limousines pour les charretiers.

***MARENNES**, ville de France (Charente-Inférieure) ch.-l. d'arrond., à 41 kilom. S. de La Rochelle, sur la Seudre, près de l'Océan; pop. aggl., 1,855 hab. — pop. tot., 4,565 hab. L'arrond. compte 6 cant., 34 comm., 53,120 hab.

***MARESCHAL** (Jules), littérateur français. — Il est mort au mois de juin 1876. Les derniers ouvrages qu'il a publiés sont : le *Devoir*, poésie (1866, in-8°); les *Droits de l'auteur et le droit du public* (1866, in-8°); *Précis historique sur les anciens âges de la Bohême dans leurs rapports avec l'histoire de France* (1869, in-12); *Pierre et Marie* (1871, in-12); *De la religion dans l'éducation de l'enfant* (1873, in-8°), etc.

MARET (Jean-Baptiste-Léon), écrivain ecclésiastique, né à Billom (Puy-de-Dôme) en 1830. Il fut ordonné prêtre à Versailles en 1856 et fut d'abord nommé vicaire à Bougival, puis curé du Vésinet en 1856. Il a collaboré à un grand nombre de journaux religieux et il est attaché à la rédaction du *Monde*. Parmi les nombreuses publications dues à l'abbé Maret, nous citerons : les *Pères du concile du Vatican*; la *Biographie de Mgr de Levezou de Vezins, évêque d'Agen*; la *Biographie du cardinal Régnier, archevêque de Cambrai*; l'*Enseignement épiscopal*, etc.

***MARETZ**, bourg de France (Nord), cant. de Clary, arrond. et à 23 kilom. S.-O. de Cambrai; pop. aggl., 2,850 hab. — pop. tot., 3,123 hab.

***MAREUIL**, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. de Nontron; pop. aggl., 897 hab. — pop. tot., 1,543 hab.

***MAREUIL-SUR-LE-LAY**, bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. de La Roche-sur-Yon; pop. aggl., 1,185 hab. — pop. tot., 1,779 hab.

***MAREY** (Étienne-Jules), médecin et physiologiste français. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à cet éminent physiologiste : *Physiologie médicale de la circulation du sang basée sur l'étude graphique des mouvements du cœur et du pouls artériel* (1863, in-8°); la *Machine animale, locomotion terrestre et aérienne* (1874, in-8°); *Physiologie expérimentale* (1875, in-8°); *Travaux de laboratoire du professeur Marey* (1876, in-8°). M. Marey a enrichi la science d'un grand nombre de faits nouveaux, grâce à l'emploi de la méthode graphique, au moyen de laquelle il a fait du mouvement sous toutes ses formes une analyse aussi minutieuse que précise. Nous citerons particulièrement ses beaux travaux sur le pouls et les vaisseaux sanguins, sur le larynx, sur le vol des oiseaux, sur l'anémie du cerveau, etc.

***MAREY-MONGE** (Guillaume-Alphonse-Félix), homme politique français. — Il est mort en mai 1877.

***MAREZOLL** (Gustave-Louis-Théodore), jurisconsulte allemand. — Il est mort à Leipzig en 1873.

MARGAINE (Henri-Camille), homme politique français, né à Sainte-Menehould en 1829. Ancien capitaine d'infanterie, démissionnaire en 1866 et maire de Sainte-Menehould en 1870, il montra, pendant l'invasion et l'occupation prussienne, une grande énergie. Le 8 février 1871, il fut envoyé à l'Assemblée nationale par 59,156 voix et prit place dans les rangs de la gauche. Dans toutes les occasions, il a affirmé son dévouement à la République; il a soutenu la politique de M. Thiers, voté au 24 mai contre le renversement de cet illustre homme d'Etat et combattu les cabinets réactionnaires qui lui ont succédé. Le duc de Broglie le révoqua de ses fonctions de maire. Réélu au scrutin de février 1876, il continua de siéger à gauche et fut nommé questeur de la Chambre en remplacement de M. Faye, promu sous-secrétaire d'Etat. M. Margaine soutint le ministère Jules Simon et fut un des 363 députés qui votèrent l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie. Il a été réélu le 14 octobre 1877.

MARGARONYLE s. m. (mar-ga-ro-ni-le — rad. *margarone*). Chim. Radical hypothétique de la margarone. ‖ On dit aussi MARGARYLE.

MARGEAGE s. m. (mar-ja-je — rad. *marger*). Action de marger.

MARGERIE (Amédée DE), écrivain français, né à Neuilly en 1825. Il suivit la carrière de l'enseignement, se fit recevoir agrégé, puis docteur ès lettres (1855) et devint professeur de philosophie à la Faculté de Nancy. M. de Margerie occupait cette chaire depuis de longues années lorsqu'il accepta avec empressement, en 1876, les fonctions de professeur et de doyen de la Faculté des lettres à l'université catholique de Lille. On doit à M. de Margerie un certain nombre d'ouvrages inspirés, pour la plupart, par les idées cléricales les plus ardentes. Nous citerons de lui : *De la réforme universitaire* (1850, in-8°); *Essai sur la philosophie de saint Bonaventure* (1855, in-8°); *De la famille, leçons de philosophie morale* (1860, 2 vol. in-12); *La Fontaine moraliste*, causerie (1861, in-12); la *Philosophie négative et la philosophie chrétienne* (1864, in-8°); *Théodicée, études sur Dieu, la création et la Providence* (1865, 2 vol. in-8°), ouvrage auquel nous avons consacré un article particulier (tome XV); l'*Académie de Stanislas de Nancy* (1866, in-8°); le *Pape Honorius et le bréviaire romain* (1870, in-12); les *Fausses décrétales et les Pères de l'Eglise* (1870, in-12); l'*Infaillibilité* (1870, in-12); *Réponse à Mgr Héfélé* (1870, in-12); *Philosophie contemporaine* (1870, in-12); la *Restauration de la France* (1871, in-8°), etc.

MARGIN s. m. (mar-jain). Mamm. Espèce de petite fouine.

MARGOLLÉ (Élie), marin et savant français, né à Toulon en 1816. Il fut admis à l'École navale et, après d'honorables services, fut nommé lieutenant de vaisseau. Il est membre de la Légion d'honneur et officier d'académie. Lorsqu'il eut quitté le service, il se livra, avec M. Frédéric Zurcher, à des travaux scientifiques, et tous deux publièrent les ouvrages suivants : les *Tempêtes* (1864); les *Météores* (1864); *Volcans et tremblements de terre* (1866); les *Ascensions célèbres* (1866); les *Glaciers* (1867); *Histoire de la navigation* (1868); le *Monde sous-marin* (1869); *Télescope et microscope* (1873); les *Naufrages célèbres* (1874); *Trombes et cyclones* (1876). Une traduction de l'anglais de la *Géographie physique* de Maury, qui a paru en 1867, est également due aux mêmes collaborateurs. M. Élie Margollé avait publié seul, en 1861, les *Phénomènes de la mer*.

MARGON s. m. (mar-gon). Nom donné, dans le Lyonnais, au terrain qui se forme par le délitement des schistes.

MARGOSA s. m. (mar-go-za). Sorte de bois dont on fait des meubles, et qui vient de l'Inde.

MARGUE (Guillaume-Léon), avocat et homme politique français, né à Salornay-sur-Guye (Saône-et-Loire) en 1828. Avocat au barreau de Mâcon et membre du conseil général, il se présenta aux élections du 8 février 1871 et obtint 47,028 voix sans être élu. Il fut plus heureux en 1876, où il l'emporta contre le général Pellissier, député sortant, républicain. A la Chambre, M. Margue siégea sur les bancs de l'extrême gauche, vota la proposition d'amnistie pleine et entière de Raspail et, après son échec, en émit une autre équivalente au fond, sinon dans les termes; elle eut le même sort. Après le 16 mai, M. Margue se rallia à la majorité modérée, repoussa le ministère de Broglie et fut un des 363 qui votèrent l'ordre du jour de défiance contre le gouvernement. Il a été réélu le 14 octobre 1877.

***MARGUERITE (SAINTE-)**, île sur la côte S.-E. des Alpes-Maritimes.

Le maréchal Bazaine, après sa condamnation à mort et le décret qui commuait sa peine en vingt années de détention, fut conduit à l'île Sainte-Marguerite et détenu dans la prison du fort, d'où il ne tarda pas à s'évader, dans la nuit du 9 au 10 août 1874. V. l'article biographique que nous lui avons consacré dans ce *Supplément*.

***MARGUERITTES**, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S.-E. de Nîmes, sur le Vistre; pop. aggl., 1,883 hab. — pop. tot., 1,971 hab.

***MARIA-SICHÉ (SANTA-)**, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. d'Ajaccio; pop. aggl., 617 hab. — pop. tot., 694 hab.

***MARIAGE** s. m. — Encycl. *Mariage des prêtres*. V. PRÊTRE, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*, page 125.

Mariage romain (LE), groupe sculpté par M. Guillaume; Salon de 1877. Les deux époux sont assis côte à côte et la main dans la main; la femme, enveloppée du grand voile de l'hyménée, baisse les yeux et semble se recueillir dans sa dignité et son bonheur; le mari, vêtu de la toge et portant aussi un voile sur la tête, a la contenance grave et assurée d'un homme pénétré de l'étendue des devoirs qu'il vient de contracter et résolu à les remplir.

Ce groupe est une des œuvres capitales du directeur de l'Ecole française des beaux-arts. « Dans le *Mariage romain*, a dit M. Lafenestre, il n'y a pas seulement l'imitation savante des formes antiques, il y a surtout le souffle de l'esprit antique. Asseoir l'un à côté de l'autre un jeune patricien romain et son épouse ne demande pas un effort surhumain d'imagination; le modèle d'un pareil groupe se trouve, en bas-relief ou en ronde bosse, dans plus d'un monument funéraire. Mais ce qui est d'un grand artiste, c'est d'avoir su retrouver l'âme romaine et d'avoir de cette âme haute et saine animé ces deux figures, symboles chastes et fiers du devoir conjugal. Quelle franche énergie, quelle vigoureuse bonne foi dans cette tête osseuse, au large front, du jeune époux! Quelle candeur profonde, quelle intelligente soumission dans l'attitude de la mariée! Quelle gravité naturelle dans l'amour chaste et durable qui rapproche ces deux nobles créatures, amour de la patrie en même temps qu'amour de la famille, Rome et les dieux, c'est tout un pour eux! L'homme peut s'en aller, sur l'ordre du Sénat, dompter les peuples au fond de l'Asie; il retrouvera, au retour, sa vertueuse femme, assise au foyer domestique, filant la laine au milieu des enfants. De tous les sculpteurs de notre temps, M. Guillaume est certainement celui qui, sans sortir des limites de son art, sait donner à ses figures la plus haute expression morale. »

MARIALITE s. f. (ma-ri-a-li-te). Minér. Silicate d'alumine, de soude et de chaux, qui se trouve dans une roche volcanique à Pianura, près de Naples.

MARIANISME s. m. (ma-ri-a-ni-sme — du lat. *Maria*, Marie). Tendance à exalter le culte de la Vierge Marie.

MARIBRAIT s. m. (ma-ri-brè). Nom donné au rouge-gorge, en Normandie.

MARIE (SAINTE-), village de France (Ille-et-Vilaine), arrond. de Redon; pop. aggl., 84 hab. — pop. tot., 2,069 hab.

MARIE (SAINTE-), bourg de France (Charente-Inférieure), cant. de Saint-Martin-de-Ré, arrond. et à 24 kilom. de La Rochelle; pop. aggl., 1,384 hab.— pop. tot., 2,556 hab.

***MARIE-AUX-MINES (SAINTE-)**, ancienne ville de France (Haut-Rhin). Cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, cette ville est aujourd'hui comprise dans l'Alsace-Lorraine, cercle de Ribeauvillé.

MARIE-DE-BATHURST (SAINTE-), capitale de la Gambie. V. MARY'S-BATHURST (SAINT-), au tome X du *Grand Dictionnaire*.

Marie (PONT). V. PARIS, au tome XII, du *Grand Dictionnaire*, page 245.

Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau (CORRESPONDANCE SECRÈTE ENTRE), par Geffroy. V. CORRESPONDANCE SECRÈTE, dans ce *Supplément*.

MARIE-EDMÉE. V. PAU (Marie-Edmée), dans ce *Supplément*.

***MARIES (les SAINTES-)**, bourg de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 42 kilom. S.-O. d'Arles; pop. aggl., 557 hab. — pop. tot., 926 hab.

***MARIGNANE**, bourg de France (Bouches-du-Rhône), cant. de Martigues, arrond. et à 25 kilom. S.-O. d'Aix; pop. aggl., 1,724 hab. — pop. tot., 2,048 hab.

***MARIGNÉ**, bourg de France (Sarthe), cant. d'Ecommoy, etc.; aujourd'hui, moins de 2,000 hab.

***MARIGNY**, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. O. de Saint-Lô; pop. aggl., 816 hab. — pop. tot., 1,354 hab.

MARIMON (Ernestine-Antoinette-Marie), cantatrice, née à Paris en 1842. A la mort de sa mère, qui périt dans un naufrage en se rendant en Amérique, la petite Marie fut mise en apprentissage chez une dame qui la garda douze mois. Elle avait alors quinze ans. Le théâtre l'attirant invinciblement, elle suivit la classe particulière de Duprez. En 1860, elle débuta à la salle Favart par le rôle de Catarina, des *Diamants de la couronne*. L'année suivante, elle partit pour Lyon, puis elle se rendit à Bruxelles. Le Grand-Théâtre de Marseille la vit pendant une saison. De retour à Paris en 1868, elle remplaça au Théâtre-Lyrique, au mois de mars, Mlle Nilsson dans la *Flûte enchantée*, et, au mois d'avril, Mme Carvalho dans la *Fanchonnette*. Pendant le siége de Paris, elle retourna en Belgique et donna des concerts dans plusieurs villes, notamment Anvers, Louvain, Gand, Bruges et Liége. Elle parcourut aussi la Hollande sous la direction artistique de M. Maurice Stra-Rosch. Elle se rendit ensuite en Angleterre et y fut vivement applaudie. Engagée, au mois d'octobre 1876, par M. Vizentini au Théâtre-National-Lyrique, elle reprit son ancien rôle de Giralda et Henriette, de *Martha*, puis créa, le 14 septembre 1877, Suzanne, de la *Clef d'or*, d'Eugène Gautier.

***MARINE** s. f. — Encycl. *Marine militaire*. Tous les peuples qui ont une *marine* militaire font chaque année des sacrifices de plus en plus étendus pour la maintenir au niveau des progrès de la science, à quelque point de vue que ce soit. Pour en donner une idée, nous allons emprunter à l'*Année maritime*, excellente publication où sont recueillis, analysés et classés tous les faits importants et tous les documents, en chiffres authentiques, le tableau du mouvement des principales *marines* du monde, l'état de leur budget, ainsi que de leur effectif en personnel et en matériel, statistique dont l'année 1876 nous fournit les éléments, que nous trouvons très-bien résumés dans un article du *Journal officiel* du 5 septembre 1877.

En 1876, le budget de la *marine* de la France s'est élevé, en totalité, à la somme de 179,284,422 fr.; celui de l'Angleterre était de 269,561,100 fr.; celui de l'Allemagne, de 60,565,138 fr.; celui de la Russie, de 100 millions 153,524 fr.; celui de l'Autriche, de 24 millions 782,180 fr.; celui de l'Italie, de 40,048,741 fr.; celui de la Turquie, de 28,640,000 fr.; celui de la Grèce, de 1,800,000 fr.; celui du Danemark, de 6 millions de francs; celui de la Hollande, de 25 millions de francs; celui de l'Esgagne, de 32,811,776 fr.; celui du Portugal, de 7,620,000 fr.; celui de la Suède-Norvége, de 13,250,000 fr.; celui des Etats-Unis, de 94,455,832 fr.; celui du Brésil, de 32 millions 200,000 fr.; celui du Chili, de 8 millions 094,440 fr.

Suivant leur organisation, les différentes *marines* possèdent, en dehors des marins proprement dits destinés à l'embarquement des navires, des corps spéciaux, tels que fantassins de marine, miliciens, artilleurs ou canonniers et gendarmes affectés au service de garnison dans les ports ou les colonies. Nous n'indiquerons ici que les marins et, lorsqu'il y aura lieu, les soldats d'infanterie de *marine*.

En 1876, la *marine* de la France possédait, pour les équipages de la flotte, 48,303 hommes, dont 1,802 officiers; l'infanterie de *marine* présentait un effectif de 16,000 hommes, dont 780 officiers. L'Angleterre avait 18,000 marins d'élite (*blue jackets*) commandés par 2,313 officiers; en ajoutant à ce chiffre 18,000 autres marins de la réserve avec leurs 375 officiers et 24,000 gardes-côtes commandés par 403 officiers, on arrive à un effectif total de 60,000 hommes et de 3,091 officiers. L'infanterie de marine anglaise se composait de 15,000 soldats et 326 officiers. L'Allemagne comptait 6,805 marins et 451 officiers; son infanterie de marine s'élevait à 1,036 hommes et 35 officiers. La *marine* russe possédait 60,500 marins et 1,923 officiers; mais sur ces 60,500 hommes, 20,000 seulement étaient employés à bord des navires; le reste était affecté à la garnison des forteresses du littoral. L'Autriche avait 6,809 marins, dont 523 officiers. L'Italie avait 12,605 matelots, parmi lesquels 425 officiers; son infanterie de marine présentait un effectif de 2,885 hommes et 115 officiers. La Turquie possédait 30,929 matelots, dont 929 officiers; l'infanterie de marine s'élevait à 4,500 soldats et 91 officiers. La Grèce n'avait que 700 officiers et matelots. Le

Danemark, 2,000 marins et 117 officiers. La Hollande, 5,670 marins et 538 officiers; 2,119 soldats d'infanterie de marine et 52 officiers. L'Espagne, 14,000 matelots et 422 officiers, 5,500 officiers et soldats d'infanterie de marine. Le Portugal, 3,475 matelots et 202 officiers. La Suède-Norvége, 5,841 matelots et 141 officiers. Les États-Unis, 25,000 marins et 1,180 officiers. Le Brésil, 6,573 marins et 562 officiers; 913 officiers et soldats d'infanterie de marine. Le Chili, 5,420 matelots et 117 officiers de vaisseau e 1,200 hommes et officiers d'infanterie de marine.

Nous allons maintenant donner une idée de la situation dans laquelle se trouve la *marine* marchande de toutes les nations commerçantes. Nous empruntons cette statistique au *Répertoire général de la marine marchande de tous les pays*, publié par le Bureau-Véritas, dont on connaît la sûreté d'informations, pour l'exercice 1876-1877.

NAVIRES A VOILES.

PAVILLONS.	NOMBRE des navires.	TONNEAUX.
Anglais	20,265	5,807,365
Américain	7,288	2,390,521
Norvégien	4,749	1,410,903
Italien	4,601	1,292,076
Allemand	3,456	875,995
Français	3,858	725,048
Espagnol	2,915	557,320
Grec	2,121	426,905
Hollandais	1,432	399,993
Suédois	2,121	399,128
Russe	1,785	391,952
Autrichien	983	338,684
Danois	1,348	188,953
Portugais	456	107,016
Américains du Sud	273	95,459
— du Centre	153	57,941
Turc	305	48,289
Belge	54	23,344
Asiatique	42	16,019
Afrique (Libéria)	3	454
Ensemble	58,208	15,553,368

NAVIRES A VAPEUR.

PAVILLONS.	NOMBRE des navires.	TONNAGE brut.	TONNAGE net.
Anglais	3,299	3,362,992	2,216,606
Américain	605	789,728	489,717
Français	314	334,334	219,600
Allemand	226	226,888	176,322
Espagnol	230	176,250	118,262
Hollandais	126	134,600	85,703
Russe	151	105,962	69,107
Italien	114	97,582	62,929
Suédois	219	88,660	59,549
Autrichien	78	81,269	53,703
Danois	87	60,697	40,957
Américains du Sud	81	59,623	40,172
Norvégien	122	55,874	39,420
Belge	35	40,700	28,568
Turc et égyptien	30	28,264	19,144
Portugais	26	22,277	15,698
Asiatiques	11	10,877	6,596
Grecs	11	7,133	4,638
Américains du Centre	6	3,132	2,058
Ensemble	5,771	5,686,842	3,748,539

Il résulte de ces chiffres que, d'une année à l'autre, se sont produites, dans l'ensemble, les augmentations suivantes :

La *marine* à voiles s'est accrue de 950 navires et de 454,367 tonneaux; la navigation à vapeur, de 252 navires et de 322,350 tonneaux.

Le tableau suivant montre d'ailleurs le mouvement qui s'est fait en cinq ans :

NAVIRES A VOILES.

	Nombre.	Tonneaux.
1872	56,527	14,563,868
1873	56,281	14,185,856
1874	56,281	14,523,630
1875	57,258	15,099,601
1876	58,208	15,553,368

NAVIRES A VAPEUR.

	Nombre.	Tonneaux.
1872	4,335	3,680,670
1873	5,148	4,328,193
1874	5,365	5,226,888
1875	5,519	5,364,492
1876	5,771	5,686,842

Nous complétons jusqu'à ce jour (septembre 1877) la liste des ministres de la *marine*, qui s'arrête, au *Grand Dictionnaire*, au vice-amiral de Dompierre d'Hornoy :

1874 (22 mai), contre-amiral de Montaignac.

1876 (9 mars), vice-amiral Fourichon.

1877 (23 mai), vice-amiral Gicquel des Touches.

1877 (23 novembre), vice-amiral Roussin.

1877 (13 décembre), vice-amiral Pothuau.

Pour ce qui concerne le recrutement des troupes de mer, V. ARMÉE, dans ce *Supplément*, page 207.

*** MARINES**, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-O. de Pontoise; pop. aggl., 1,357 hab. — pop. tot., 1,575 hab.

*** MARINGUES**, ville de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Thiers, sur la Morge; pop. aggl., 2,929 hab. — pop. tot., 3,894 hab.

MARINHEIRO s. m. (ma-ri-né-i-ro). Nom brésilien d'une écorce amère, purgative et anthelminthique.

*** MARINISTE** s. m. — Peintre de marine.

MARIOLÂTRE adj. et s. (ma-ri-o-lâ-tre — rad. *mariolâtrie*). Qui a voué un culte idolâtrique ou exagéré à la Vierge Marie; qui se rapporte à ce culte.

MARIOLÂTRIE s. f. (ma-ri-o-lâ-trie — de *Marie*, et de *latreuô*, j'adore). Se dit ironiquement de toute exagération apportée dans le culte de la Vierge Marie : *On voit que le curé d'Illescas et la compagnie de Jésus étaient fidèles à leur système, qui consistait à développer sur tous les points la* MARIOLÂTRIE. (Charles Habeneck.)

MARION (Joseph-Édouard), homme politique français, né à Grenoble en 1829. Il est fils d'un ancien président de chambre à la cour de Grenoble. M. Marion se fit recevoir avocat, puis il devint successivement agent de change à Marseille et à Paris. Ayant vendu sa charge en 1861, il retourna dans l'Isère, où il s'occupa d'agronomie et devint membre du conseil général. Lors des élections de 1869 pour le Corps législatif, M. Marion se porta candidat de l'opposition démocratique dans la 4e circonscription de l'Isère et fut élu député. Lors de la validation des pouvoirs, son élection fut vivement attaquée, en raison de sa situation, qui n'avait pas été parfaitement liquidée lorsqu'il s'était démis de ses fonctions d'agent de change, et la majorité se prononça pour l'invalidation. Mais ses électeurs le réélurent en 1870. Il revint alors au Corps législatif, où il vota constamment avec l'opposition, notamment contre la guerre. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé commissaire de la Défense nationale dans l'Isère et commandant supérieur des mobilisés dans ce département. Aux élections du 8 février 1871, il ne fut point élu membre de l'Assemblée nationale. Le 20 février 1876, M. Marion posa sa candidature républicaine à la Chambre des députés dans la 2e circonscription de La Tour-du-Pin (Isère). Élu député par 7,994 voix contre M. de Quinsonas, monarchiste, il alla siéger à gauche et vota constamment avec la majorité républicaine, notamment contre les jurys mixtes et les menées cléricales. Le 18 mai 1877, il s'associa à la protestation des gauches contre la résurrection du gouvernement de combat, puis il fit partie des 363 qui votèrent l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou (19 juin). Après la dissolution de la Chambre, M. Marion se représenta devant ses électeurs, qui le renommèrent député par 9,397 voix contre M. Baboin, bonapartiste. Il reprit sa place à gauche et continua à voter avec la majorité républicaine.

*** MARLE**, bourg de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. N.-E. de Laon; pop. aggl., 2,192 hab. — pop. tot., 2,357 hab.

*** MARLHES**, bourg de France (Loire), cant. de Saint-Genest-Malifaux, arrond. et à 23 kilom. S. de Saint-Etienne; pop. aggl., 430 hab. — pop. tot., 2,141 hab.

*** MARLY-LE-ROI**, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N. de Versailles, sur la pente d'un coteau, près de la rive gauche de la Seine; pop. aggl., 1,191 hab. — pop. tot., 1,334 hab.

*** MARMANDE**, ville de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. d'arrond., à 58 kilom. N.-O. d'Agen, sur la rive droite de la Garonne; pop. aggl., 5,907 hab. — pop. tot., 8,961 hab. L'arrond. compte 9 cantons, 101 communes, 93,805 hab.

*** MARMITE** s. f. — *Marmite norvégienne*, Marmite de fer battu qu'on transporte toute bouillante dans une boîte dont les parois, ainsi que le couvercle, sont matelassées de poil de vache, ce qui conserve la chaleur pendant fort longtemps et permet d'achever sans feu la cuisson des aliments.

MARMITÉE s. f. (mar-mi-té — rad. *marmite*). Le contenu d'une marmite.

MARMOTTAN (Henri), médecin et homme politique, né à Valenciennes en 1832. Il exerça la médecine à Paris de 1858 jusqu'en 1866, puis il se livra à des études sur l'histoire naturelle. Il fut nommé adjoint au maire de Passy le 6 octobre 1870, et, après le 18 mars, il fut élu membre de la Commune, mais il refusa de siéger. Plus tard, il fit partie du conseil municipal de Paris et fut appelé deux fois à la vice-présidence. Aux élections législatives du 20 février 1876, le docteur Marmottan fut élu député de la Seine, pour le XVIe arrondissement. Ses votes, à la Chambre des députés, ont tous été inspirés par un dévouement sincère aux institutions républicaines; il a voté, entre autres, pour l'amnistie par catégories; mais au banquet de l'avenue d'Eylau du 14 février 1877, il a demandé l'amnistie entière et s'est exprimé de la manière suivante : « La tâche de vos représentants est encore bien lourde; il faut, malgré toutes les résistances, qu'ils fassent disparaître les dernières traces de nos luttes civiles par une de ces mesures politiques qui honorent les gouvernements qui savent les prendre. L'Espagne vient de le faire : serons-nous moins grands et moins généreux que les Espagnols? » Aux élections du 14 octobre 1877, le docteur Marmottan, qui avait été un des 363, vit renouveler son mandat de député. — Son frère, M. Jules MARMOTTAN, né à Valenciennes en 1829, s'est livré aux affaires industrielles et financières. Après la dissolution de la Société des forges et houillères de Decazeville, il a été l'un des fondateurs et administrateurs de la nouvelle Société chargée de succéder à la première. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1873. Il a publié un *Essai sur le vrai caractère des caisses de secours instituées par les compagnies houillères* (1870).

*** MARNAY**, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. S. de Gray, sur une colline, près de la rive droite de l'Ognon; pop. aggl., 923 hab. — pop. tot., 1,144 hab.

*** MARNE** (DÉPARTEMENT DE LA). D'après le recensement de 1876, la population du département de la Marne est de 407,780 hab. Aux termes de la loi constitutionnelle, ce département nomme 2 sénateurs et 6 députés. Dans la nouvelle organisation militaire, il appartient à la 6e région, 6e corps d'armée, dont le quartier général est à Châlons-sur-Marne. Châlons-sur-Marne et Reims sont des subdivisions de région. Reims est le quartier général de la 12e division d'infanterie et la résidence du général commandant la 23e brigade d'infanterie. Il y a à Châlons une direction d'artillerie, une direction du génie, des magasins de vivres, de fourrages (au camp) et un magasin central d'habillement et de campement.

*** MARNE** (DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-). D'après le recensement de 1876, la population du département de la Haute-Marne est de 252,448 hab. Aux termes de la loi constitutionnelle, ce département nomme 2 sénateurs et 6 députés. Dans la nouvelle organisation militaire, il appartient à la 7e région, 7e corps d'armée, dont le quartier général est à Besançon. Langres et Chaumont sont des subdivisions de région. Langres est le quartier général de la 13e division d'infanterie et la résidence d'un général de division; Chaumont est la résidence du général commandant la 26e brigade d'infanterie.

***MARNES-LA-COQUETTE**, bourg de France (Seine-et-Oise), cant. de Sèvres, arrond. et à 6 kilom. N.-E. de Versailles; 7,728 hab. en 1876; aujourd'hui moins de 2,000 hab.

Marnix de Sainte-Aldegonde, par Edgar Quinet. V. PROVINCES-UNIES, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*, page 332.

*** MAROC** (EMPIRE DU), vaste État du N.-O. de l'Afrique. Le Maroc a été désolé, en 1868, par une cruelle famine; on a évalué au quart de la population le nombre des personnes mortes de faim ou des épidémies que le manque de nourriture avait nécessairement causées. A Fez, le blé se vendait 120 francs le quintal, et au delà de Fez les prix augmentaient encore en raison de l'éloignement. Des navires grecs, chargés de blé, s'effrayèrent de l'épidémie et s'en retournèrent avec leurs cargaisons. Dans ces conjonctures difficiles, le sultan vint en aide aux populations avec générosité; il fit distribuer le blé et l'orge de dix de ses magasins et répandit en aumônes et secours une somme évaluée à plus de 2 millions de francs. Les consuls européens donnèrent aussi d'abondants secours.

Les Marocains et le sultan ne supportent qu'impatiemment les établissements fondés chez eux par les Espagnols à la suite de la dernière guerre. Vers la fin de 1871, un des quatre présides espagnols, Melilla, se trouva tout d'un coup bloqué par les tribus marocaines du Riff. La garnison essaya une sortie, qui fut repoussée, et bientôt les subsistances ne purent plus pénétrer que difficilement. L'empereur du Maroc, sommé par le consul espagnol de tenir ses engagements, répondit qu'il allait lever un armée et châtier les rebelles; mais il aurait très-bien pu profiter de l'occasion et s'unir à eux; heureusement pour l'Espagne, la division se mit dans le camp des assiégeants, qui peut-être ne se virent pas suffisamment soutenus par le souverain, et le blocus fut levé.

L'empereur Sidi-Mohammed est mort le 18 septembre 1873; son fils, Muley-Hassan, fut immédiatement désigné pour lui succéder et proclamé sultan le 25 septembre. Contrairement à ce qui se passe d'ordinaire, ce changement de main du pouvoir suprême n'a été accompagné d'aucune violence, d'aucune exécution parmi les princes de la famille. Deux compétiteurs seulement pouvaient, avec quelque chance de succès, disputer le trône à Muley-Hassan : Muley-Abbas, père de Sidi-Mohammed, avec qui on avait déjà essayé de le mettre en opposition lors de l'avénement au trône de ce dernier, mais il déclina toute prétention à l'empire, et Muley-Soliman, agitateur émérite, exilé par l'empereur défunt à Tafilet. Ni l'un ni l'autre n'ont remué à l'avénement de Muley-Hassan. On a vu cependant surgir deux compétiteurs imprévus; l'un, El-Kader-Ben-Abder-haman-Ben-Sliman, parvint à se faire proclamer dans la province d'El-Garb (décembre 1873), mais fut bien vite abandonné par ses partisans; l'autre, dont le nom est resté inconnu, nécessita une prise d'armes de l'empereur en personne. Le 16 septembre 1874, il fut donné lecture, dans la mosquée de Tanger, d'un message de Muley-Hassan, par lequel le souverain annonçait à ses sujets qu'il avait remporté une victoire complète sur son ennemi, et que celui-ci, fait prisonnier, avait eu la tête tranchée. Le nom de cet ennemi ni le lieu du combat n'étaient mentionnés dans le message, et on n'a pas eu d'autres détails sur l'événement.

Quelques troubles eurent lieu encore en 1874 dans diverses tribus des environs de Tanger; mais ils étaient causés par la nomination de Sidi-Mohammed-Amquishet, connu dans le pays pour ses exactions, comme pacha. Les insurgés, invités à se rendre à Tanger pour énoncer leurs plaintes, refusèrent en disant qu'ils craignaient pour leur vie. La légation française se porta garante de leur sûreté personnelle, et, grâce à cette entremise, des négociations purent avoir lieu. Il fut convenu que les tribus déposeraient les armes et reprendraient, comme par le passé, leurs relations commerciales avec Tanger.

M. Tissot, notre ministre plénipotentiaire au Maroc, a fait, depuis 1871, d'intéressantes études ethnographiques et géographiques sur ce pays peu et mal connu. Il a établi avec beaucoup de précision les caractères de la race berbère, qui habite le nord et le centre du Maroc, et démontré les liens de parenté qui unissent certainement cette race aux races européennes. Ses explorations ont fait connaître la solution de bon nombre de difficultés géographiques. Dans la première, entreprise en 1871, il a relevé la topographie de Ksar-el-Kébir à Fez par une route jusqu'alors inexplorée. La région montagneuse qui sépare ces deux points était presque inconnue des géographes; le pic du Tselfat, point culminant du massif et aussi remarquable par sa forme conique que par sa hauteur relative, ou ne figurait pas sur les précédentes reconnaissances, ou n'y occupait pas sa véritable position. M. Tissot la releva avec soin, ainsi que celle du Djebel-Ighat et du Djebel-Zalagh, qui dominent au N. la plaine de Fez. En 1873, il traversa, de Mazagran à la ville de Maroc, les deux provinces de Doukala et de Rahamna, puis longea la chaîne de l'Atlas et recueillit des indications nouvelles. Dans une troisième excursion, il explora le littoral de Tanger à Sla et tout le cours inférieur du Sbou, de l'embouchure de ce fleuve jusqu'à Sidi-Ali-Ben-Djenoun. Il a relevé le cours inférieur du Marhar et de l'Oued-el-Kaarroub, l'estuaire du Tahaddart, l'estuaire du Loukkos, la topographie du Tchemmich, l'ancien Lixus et toute la région comprise entre la route de Fez à Ksar-el-Kébir, le Loukkos et le littoral, puis le cours du Soueïr et du Draher et les lacs d'eau douce de la rive droite du Sbou. M. Tissot put constater que, contrairement à l'hypothèse admise par nos géographes, il n'existait et n'avait jamais existé aucune communication entre la Merdjaa de Ras-ed-Dourer et la mer, non plus qu'entre ce même lac d'eau douce et le Sbou. Le Sbou, que Pline connaissait et qu'il appelait le *Subur*, s'est toujours jeté dans l'Océan par la coupure de Medhia, unique solution de continuité que présente le massif de collines qui borde la côte en cet endroit. Pline a donc été induit en erreur lorsqu'il a dit que le *Subur* se jette dans la mer à égale distance de *Lixus* (El Araïah) et de *Sala* (Chella, près de Sla). Dans le cours inférieur du Sbou, M. Tissot a retrouvé la station antique de *Thamusida*, placée dans l'*Itinéraire d'Antonin* entre *Sala* et *Banasa*; les ruines de cette dernière ville avaient déjà été relevées par M. Tissot dans son exploration de 1871. Au retour, il s'attacha à suivre jusqu'à Tanger le tracé de la voie romaine; elle ne longe pas le littoral, comme on l'avait supposé jusqu'alors, et s'enfonce, au contraire, dans l'intérieur, pour éviter la région des lacs et des marécages. Dans ce parcours, l'explorateur a retrouvé les traces des stations romaines de *Frigidæ*, sur le plateau de Khlot; de *Lixus* à El Araïah, de *Tabernæ* à Lella-Djilaliya, de *Zilis* à Azila et de *Ad Mercuri* à Had-el-Gharbia.

On n'a que peu de renseignements sur la population, l'armée et les finances de l'empire du Maroc. Un voyageur allemand, M. Rohlfs, estime que les évaluations qu'on a faites jusqu'à présent de la population, en la portant à 12 millions, et même seulement, comme nous l'avons fait, à 9 millions d'habitants, sont exagérées. Ses calculs, approximatifs il est vrai, ne lui ont donné que 6,500,000 habitants. D'après lui, ce seraient les Berbères qui occuperaient la plus grande place. « Au Maroc, dit-il, non-seulement les Berbères sont de beaucoup les plus nombreux, mais ils occupent la grande majorité des territoires. Il n'y a de complétement arabes dans l'empire que les provinces de Gharb et de Beni-Assen, Andjerer et le littoral du cap Espartel à Mogador; dans les provinces de Caiouïa et de Doukala, la population est mélangée. Ailleurs, à l'exception des villes, où la race arabe forme toujours l'élément prépondérant, on ne rencontre que çà et là les descendants des conquérants du Maghreb. On trouve quelques tribus arabes dans le Sous, dans l'Oued-Noun; il y a de nombreux ksours purement arabes dans les oasis du Draa... Dans le Tafilet, une grande tribu arabe, celle des Beni-Mohammed, vit sous des huttes faites de palmes et de bois de dattier; mais, dans cette oasis, la grande masse de la population est de souche berbère. En somme, on peut admettre que la race berbère possède les quatre cinquièmes du sol. »

Détachons encore du journal de ce voyageur une page humoristique : « Les chérifs, les descendants soi-disant authentiques du Prophète, forment la classe privilégiée dans l'empire du Maroc. Ils ont le droit d'insulter les gens, sans qu'on puisse leur répondre à armes égales. L'injure la plus cruelle que puisse faire un mahométan consiste à maudire le père, la mère, les ancêtres de quelqu'un. Un chérif peut crier à un individu qui n'a pas le renom de descendre de Mahomet : « *Allah rhinal buk!* ou *Allah rhinal djeddek!* » Que Dieu maudisse ton père! ou « Que » Dieu maudisse ton grand-père! » Et celui qu'il apostrophe de la sorte ne peut pas lui renvoyer la même injure : maudire le père ou l'ancêtre d'un descendant du Prophète serait une offense à la religion; mais il a le droit de s'attaquer au chérif lui-même et de lui lancer un : « *Allah rhinalek!* Dieu te » maudisse! » Moi-même, à Ouesan, j'ai eu souvent maille à partir avec de jeunes chérifs. Ces mauvais drôles prenaient un plaisir singulier à vouer mon père et mon grand-père à la malédiction et aux flammes. Dans l'impossibilité d'en faire autant, je devais me contenter de reporter les mêmes souhaits sur leurs propres personnes : « Que Dieu, leur » criais-je, vous brûle! *Allah iharkikum!* » Que Dieu vous maudisse! *Allah rhinal-* » *kum!* » L'avantage de la lutte n'était pas pour moi : les chérifs n'avaient-ils pas voué mes ancêtres à la damnation? Et moi, je n'avais pu leur rendre la pareille. »

Une grande revue, passée par Muley-Hassan à l'occasion de son avénement au trône, a permis aux résidents étrangers de voir de près les troupes de l'empire; l'armée est, paraît-il, dans un triste état. Les seules troupes bien équipées sont la garde noire, garde à cheval, qui jouait autrefois à Fez le rôle des janissaires à Constantinople; elle ne fait ni ne défait plus les souverains, mais elle est restée un corps d'élite, le seul à peu près sur lequel l'empereur puisse compter. L'infanterie offre un spectacle grotesque; ni l'habillement ni l'armement ne sont homogènes. Le ministre de la guerre fait acheter des équipements de rebut, soit à Gibraltar, soit en Algérie, soit en Espagne, de sorte que certains soldats ont l'uniforme rouge des Anglais, d'autres des vestes de zouave, d'autres des capotes espagnoles, le tout en lambeaux. Pour l'armement, on voit des fusils de toutes les époques et de tous les modèles; des soldats ont la giberne, d'autres la cartouchière, quelques-uns un mauvais sabre; d'autres n'ont qu'une pique. L'artillerie est un peu mieux tenue; les pièces, toutes démontées, sont transportées à dos de chameau; à la suite viennent les madriers qui servent à les mettre en place. Ce sont généralement de grandes coulevrines.

*** MAROLLES-LES-BRAULTS**, bourg de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-O. de Mamers; pop. aggl., 947 hab. — pop. tot., 2,178 hab.

*** MAROMME**, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 7 kilom. N.-O. de Rouen, sur la rive droite du Cailly; pop. aggl, 2,457 hab. — pop. tot., 2,795 hab.

*** MAROTEAU** (Gustave), journaliste français. — Il est mort à la Nouvelle-Calédonie en 1875.

*** MAROTTE** s. f. — Nom que le peuple donnait aux jeunes filles, à Rouen, avant qu'elles fussent entrées dans l'adolescence.

MAROUÉ, village de France (Côtes-du-Nord), cant. de Lamballe, arrond. et à 24 kilom. de Saint-Brieuc; pop. aggl., 68 hab. — pop. tot., 2,213 hab.

MAROUFLAGE s. m. (ma-rou-fla-je — rad. *maroufler*). Action de maroufler un tableau.

MARQUET (Philodème-Octave), auteur dramatique et comédien, connu sous le nom de **Markais**, né à Paris en 1815, mort dans la même ville le 26 juillet 1869. Il joua, en 1840, aux Folies-Dramatiques, et y resta neuf ans, puis il entra aux Délassements-Comiques. Il fit représenter à ce théâtre *Paquette et Grivet*, vaudeville en un acte, à deux personnages, qu'il créa avec Alphonsine, et donna d'autres pièces en collaboration avec Delbès. On a de lui seul : aux Folies-Marigny, *Madame Barbe-Bleue*, folie-vaudeville, qui eut plus de cent cinquante représentations; l'*Orphéon de Fouilly-les-Oies* (1865), *Angélique et Médor*, vaudeville en un acte; aux Délassements-Comiques, un *Chef-d'œuvre en sapin*, divagation en un acte, airs nouveaux de Javelot (1866); à l'Athénée, l'*Amour et son carquois*, opérette bouffe en deux actes, musique de Charles Lecocq (1868); avec Busnach, aux Bouffes-Parisiens, l'*Ours et l'amateur de jardins*, bouffonnerie en un acte, musique de Legouix, œuvre posthume (1er septembre 1869). Il faisait répéter au théâtre Beaumarchais les *Entraînements du crime*, quand, en montant son escalier, il fut frappé d'apoplexie foudroyante.

*** MARQUETTE**, bourg de France (Nord), cant. O., arrond. et à 5 kilom. de Lille, sur la Marcq et la Deule; pop. aggl., 2,435 hab. — pop. tot., 3,250 hab.

*** MARQUETTE**, bourg de France (Nord), cant. de Bouchain, arrond. et à 22 kilom. de Valenciennes; pop. aggl., 2,407 hab. — pop. tot., 2,425 hab.

*** MARQUION**, bourg de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. S.-E. d'Arras; 861 hab.

*** MARQUIS** (Pierre-Charles), peintre français. — Il est mort à Paris en 1874.

*** MARQUISE** s. f. — Vitrage au-dessus d'un quai d'embarquement, dans les chemins de fer.

*** MARQUISE**, bourg de France (Pas-de-Calais, ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N.-E. de Boulogne, sur la Slack; pop. aggl., 3,889 hab. — pop. tot., 4,359 hab.

Mars 1871 (INSURRECTION DU 18). V. COMMUNE, dans ce *Supplément*.

*** MARS-LA-JAILLE (SAINT-)**, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N. d'Ancenis; pop. aggl., 829 hab. — pop. tot., 1,927 hab.

MARS-D'OUTILLÉ, bourg de France (Sarthe), cant. d'Ecommoy, arrond. et à 20 kilom. du Mans; pop. aggl., 445 hab. — pop. tot., 2,060 hab.

MARSAC, bourg de France (Puy-de-Dôme), cant., arrond. et à 9 kilom. d'Ambert, sur la rive droite de la Dore; pop. aggl., 552 hab. — pop. tot., 2,902 hab.

*** MARSANNE**, bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-E. de Montélimar, sur les collines de la rive droite du Roubion; pop. aggl., 567 hab. — pop. tot., 1,577 hab.

Marseillaise (LA), journal politique et littéraire, fondé à Paris le 12 avril 1877, supprimé au mois d'août de la même année. Elle eut pour rédacteur en chef M. Armand Duportal. A côté de ce vétéran de la démocratie se groupèrent de jeunes publicistes connus déjà par leur dévouement à la cause républicaine et les services rendus au parti démocratique. Nous citerons MM. Henri Maret, Gabriel Guillemot, E. Richard, de Secondigné, Gautier, etc. De plus, Victor Hugo donna au nouveau journal son patronage, en l'autorisant à reproduire une de ses œuvres les plus populaires, les *Travailleurs de la mer*.

Le premier numéro de la *Marseillaise* contenait son programme. En voici quelques passages :

« Ceci est un journal d'avant-garde, disait M. Duportal, d'avant-garde et de combat.

» Un peu d'apaisement, d'oubli et de concorde serait plus nécessaire et plus patriotique, vont s'écrier aussitôt les Pangloss du conservantisme à outrance.

» Et nous leur répondrons : l'apaisement ne profite qu'à l'égoïsme; l'oubli est une duperie, avec qui tient en si bel état le grand livre de ses rancunes. Les beaux éléments de concorde, en effet, que Blanqui en prison et Bazaine libre! Ranc obligé de se sauver par l'exil du peloton d'exécution qui assassina Millière, et les complices du coup d'Etat de Décembre émargeant au budget et promenant leur insolente impunité dans les salons et les antichambres du pouvoir. »

Et plus loin :

« Des actes, après tant de paroles! dironsnous d'abord à nos gouvernants et à nos hommes publics. Et le premier acte, l'acte essentiel, sans lequel il n'y a pas d'entente possible avec le groupe d'hommes au nom desquels nous parlons, c'est l'amnistie pleine et entière, sans conditions ni restrictions. Nous la demandons au nom d'un grand parti, qui n'abdiquera pas, car le suffrage universel lui prodigue ses encouragements et ratifie ses exigences. Nous la demandons au nom de cette grande ville de Paris, si cruellement éprouvée, si patriote, si intelligente, qui eût donné tout son sang pour l'honneur et l'intégrité de la patrie, et qui, presque seule aujourd'hui, par l'éloignement de ses meilleurs ouvriers, souffre dans son industrie, dans son affection, dans ses plus chers intérêts. »

La *Marseillaise* énumérait ensuite les réformes dont elle devait poursuivre la réalisation, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'application de la loi sur les jésuites, l'interdiction de toutes les congrégations et un remaniement profond dans la magistrature.

Ces déclarations étaient nettes. Cependant, une partie de la presse modérée, le *Temps* entre autres, fit froid accueil au nouveau journal républicain, et la magistrature se montra particulièrement sévère. Des amendes nombreuses firent de fortes saignées à la caisse du journal. Il aurait cependant continué à vivre, soutenu par de nombreux abonnés et acheteurs, si un procès civil ne lui avait été intenté pour usurpation de titre. Le journal de M. Duportal fut condamné par le tribunal de commerce de la Seine et dut prendre une autre appellation. Il devint le *Mot d'ordre*, qui, lui-même, se transforma bientôt en *Réveil*.

*** MARSEILLAN**, bourg de France (Hérault), cant. d'Agde, arrond. et à 26 kilom. E. de Béziers, sur l'étang de Thau; pop. aggl., 3,885 hab. — pop. tot., 3,994 hab.

*** MARSEILLE**, la plus grande ville maritime de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de départem., d'arrond. et de 6 cant., sur la Méditerranée, à 833 kilom. S.-E. de Paris; pop. aggl., 219,544 hab. — pop. tot., 318,868 hab. L'arrond. compte 9 cant., 17 comm., 359,074 hab.

*** MARSEILLE**, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-O. de Beauvais, au confluent du Thérinet et de l'Herboval; pop. aggl., 727 hab. — pop. tot., 790 hab.

*** MARSILLARGUES**, bourg de France (Hérault), cant. de Lunel, arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Montpellier, sur la Vidouille; pop. aggl., 3,161 hab. — pop. tot., 3,368 hab.

*** MARSON**, bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. E. de Châlons-sur-Marne; 316 hab.

*** MARSTRAND** (Guillaume-Nicolas), peintre danois. — Il est mort à Copenhague en 1873.

*** MARSUPIUM** s. m. — Ornith. Membrane vasculaire dans l'humeur vitrée de l'œil des oiseaux.

MARSUS, fils de Circé et roi des Toscans. On lui attribua l'invention de la science des augures. Les Marses tiraient de lui leur origine.

*** MARTEL**, bourg de France (Lot), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. N.-E. de Gourdon; pop. aggl., 1,586 hab. — pop. tot., 2,703 hab.

*** MARTEL** (Louis-Joseph), homme politique français. — Après le renversement de M. Thiers, il resta attaché au programme politique de cet éminent homme d'Etat, se rangea dans l'opposition sous le gouvernement de combat, vota contre le septennat (19 novembre 1873), la loi des maires, le cabinet de Broglie, pour les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, etc. M. Martel était encore vice-président de la Chambre lorsque, le 9 décembre 1875, il fut élu sénateur à vie au premier tour de scrutin. Nommé premier vice-président du Sénat au début de la session de 1876, il donna son appui au cabinet républicain. Après la dislocation du ministère Dufaure, M. Martel entra comme ministre de la justice dans le cabinet Jules Simon, le 13 décembre 1876. Il conserva son portefeuille jusqu'au 16 mai 1877. Il se retira alors, avec tous ses collègues, devant la lettre adressée par le maréchal de Mac-Mahon à M. Jules Simon. Sous le nouveau gouvernement de combat, M. Martel rentra dans l'opposition et vota contre la dissolution de la Chambre des députés demandée par le cabinet de Broglie-Fourtou (22 juin). Le 19 novembre suivant, il se prononça contre l'ordre du jour Kerdrel, et il a continué à voter avec les membres de la gauche du Sénat, dont il est toujours un des vice-présidents.

*** MARTENS** (Charles, baron DE), diplomate et écrivain allemand. — Il est mort à Dresde en 1863.

MARTHA, espèce de prophétesse syrienne que Marius emmenait partout avec lui. On la portait en litière et on lui prodiguait les marques du plus grand respect.

MARTICHORAS, animal merveilleux qui avait des ailes, le corps d'un lion, les pieds d'un cheval et la tête d'un homme portant la tiare. Il était l'emblème du courage et de la sagesse, chez les anciens Perses.

*** MARTIGNÉ-FERCHAUD**, bourg de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Rethiers, arrond. et à 36 kilom. S.-O. de Vitré, sur le bord de l'étang du même nom; pop. aggl., 1,162 hab. — pop. tot., 3,889 hab.

MARTIGNY (Joseph-Alexandre), écrivain français, né à Sauverny (Ain) en 1808. Ordonné prêtre en 1832, il fut appelé à desservir une succursale dans le voisinage de la ville épiscopale et s'occupa de travaux littéraires qui commencèrent à attirer sur lui l'attention. Nommé curé-archiprêtre de Bagé-le-Châtel en 1849 et membre de l'Académie de Mâcon, il publia de nombreux opuscules sur l'archéologie chrétienne. Mais son œuvre principale, résumé de près de trente années de travail, est son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (1865, avec 270 gravures). L'abbé Martigny est aujourd'hui chanoine titulaire de la cathédrale de Belley, correspondant de la Société des antiquaires de France, membre de l'Académie romano-pontificale de la religion catholique, etc. Il a été décoré en 1866.

*** MARTIGUES** (LES), ville de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. S.-O. d'Aix, sur les bords de l'étang de Berre; pop. aggl., 4,914 hab. — pop. tot., 6,963 hab.

*** MARTIMPREY** (Ange-Auguste DE), général français. — Il est mort en 1875.

*** MARTIN-D'AUXIGNY (SAINT-)**, bourg de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N. de Bourges; pop. aggl., 873 hab. — pop. tot., 2,586 hab.

MARTIN-BOULOGNE (SAINT-), bourg de France (Pas-de-Calais), cant., arrond. et à 2 kilom. de Boulogne; pop. aggl., 2,763 hab. — pop. tot., 3,486 hab.

*** MARTIN-EN-BRESSE (SAINT-)**, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. E. de Chalon-sur-Saône; pop. aggl., 618 hab. — pop. tot., 1,921 hab.

MARTIN-EN-COAILLEUX (SAINT-), bourg de France (Loire), cant. de Saint-Chamond, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Etienne; pop. aggl., 567 hab. — pop. tot., 2,108 hab.

MARTIN-EN-HAUT (SAINT-), bourg de France (Rhône), cant. de Saint-Symphorien, arrond. et à 25 kilom. de Lyon; pop. aggl., 642 hab. — pop. tot., 2,662 hab.

*** MARTIN-DE-LANTOSQUE (SAINT-)**, bourg de France (Alpes-Maritimes), ch.-l. de cant., arrond. et à 59 kilom. N. de Nice; pop. aggl., 1,956 hab. — pop. tot., 2,004 hab.

*** MARTIN-DE-LONDRES (SAINT-)**, bourg de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Montpellier; pop. aggl., 885 hab. — pop. tot., 1,025 hab.

MARTIN-DES-NOYERS (SAINT-), bourg de France (Vendée), cant. des Essarts, arrond. et à 21 kilom. de La Roche-sur-Yon; pop. aggl., 268 hab. — pop. tot., 2,042 hab.

*** MARTIN-DE-RÉ (SAINT-)**, bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-O. de La Rochelle, dans l'île de Ré; pop. aggl., 1,971 hab. — pop. tot., 2,699 hab.

*** MARTIN-DE-SEIGNAUX (SAINT-)**, bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 48 kilom. S.-O. de Dax; pop. aggl., 413 hab. — pop. tot., 2,740 hab.

*** MARTIN-D'URIAGE (SAINT-)**, bourg de France (Isère), cant. de Domène, arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Grenoble; pop. aggl., 193 hab. — pop. tot., 2,253 hab.

*** MARTIN-DE-VALAMAS (SAINT-)**, bourg de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 55 kilom. S.-O. de Tournon, sur un mamelon, au confluent de l'Eysse et de l'Eyrieu; pop. aggl., 890 hab. — pop. tot., 2,149 hab.

*** MARTIN** (Bon-Louis-Henri), historien et homme politique français. — Il a été élu sénateur dans le département de l'Aisne en 1876, par 717 voix sur 926 votants, et, comme à l'Assemblée nationale, il a constamment voté